



UNION DEPARTEMENTALE

C.G.T. DE LA SARTHE

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00

e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr

Site Internet : ud72.reference-syndicale.fr

**Pour exiger plus de justice sociale et fiscale,
pour dire NON aux cadeaux au patronat !**

**TOUS EN GREVE LE MARDI 19 MARS 2019 :
RASSEMBLEMENT A 13H30
DEVANT LES SERVICES DE L'ETAT
RUE PAIXHANS AU MANS**

Alors que le gouvernement poursuit son opération « séduction » au travers de son « grand débat », la CGT rappelle que chaque année, le patronat bénéficie de 230 milliards d'euros d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales.

Et oui, vous ne rêvez pas, à l'heure où l'on prône la réduction des aides publiques parce que l'Etat n'aurait pas suffisamment d'argent pour répondre aux besoins sociaux, à des services publics rénovés jouant pleinement leurs rôles en matière de réponse aux besoins des populations et d'aménagement des territoires, les grandes entreprises encaissent ces sommes astronomiques destinées, soit -disant à aider l'emploi, alors que des plans sociaux se multiplient à l'image de la situation Sarthoise.

Sarthe : arrêtons la casse de l'emploi industriel !

La Sarthe deviendrait-elle un département sinistré ? On peut se poser la question lorsqu'on examine toutes les fermetures d'entreprises que notre département a subi tout au long de ces dernières années.

Candia au Lude, Harman Becker à Château du Loir, Brose à La Suze, Altia et Mory Ducros au Mans, ce sont plusieurs milliers d'emplois qui ont disparu à cause d'une logique capitaliste de rentabilité financière à court terme, avec son corolaire de drames humains et de désertification des territoires.

Et pendant ce temps, le patronat n'en a jamais assez et réclame toujours plus d'aides accordées aux entreprises ! Comment les pouvoirs publics et collectivités locales peuvent-elles continuer à dilapider l'argent

du contribuable sans aucune contrepartie à l'image des mesures d'exonération de cotisations sociales qui fragilisent notre système de protection sociale, ou du Crédit Impôt Compétitivité Emploi. Par notre mobilisation faisons en sorte que cela cesse !

Aujourd'hui, c'est au tour des entreprises Arjowiggins et TE Connectivity d'être menacées avec 1000 emplois directs qui pourraient disparaître. Chiffre à multiplier par 3 si l'on compte les emplois induits !

Une situation à mettre en relation avec la casse des services et de la Fonction Publique dont le gouvernement actuel entend remettre en cause un statut, gage d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique !

Tous en grève le 19 mars 2019 !

SERVICES PUBLICS SALAIRES TRAVAIL EMPLOI PROTECTION SOCIALE



La CGT appelle l'ensemble des salariés, retraités et privés d'emploi à se mobiliser massivement le 19 mars prochain par la grève et la manifestation.

Au plan départemental, la CGT, FO, la FSU et l'UNEF appellent à une puissante mobilisation par la grève et en se rassemblant à 13H30 devant les services de l'Etat au Mans.

Intervenir pour gagner sur nos revendications : il y a URGENCE !

La question de la justice sociale et fiscale est toujours au cœur du mécontentement qui s'exprime actuellement. La CGT appelle les salariés, retraités et privés d'emploi à se mobiliser pour exiger :

- L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, des revenus de remplacement, le SMIC à 1 800 € brut.
- Le passage aux 32 H avec maintien de salaire.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le maintien et le développement de nos sites industriels.
- Le maintien et le développement des services publics.
- Le financement de la Sécurité Sociale basé sur les cotisations, par la mise à contribution des revenus du capital et non sur l'impôt.



Après l'action du 31 janvier et en attendant la mobilisation unitaire du 11 avril, les retraités seront à nouveau mobilisés le 19 mars. Ils exigent :

- L'abrogation des mesures fiscales régressives,
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- La revalorisation des retraites à hauteur de l'inflation soit 1,7 % au 1^{er} janvier 2019 et rattrapage des pertes cumulées depuis 20 ans,
- Le retour à l'indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires,
- Le maintien de la pension de réversion sans conditions de ressources et son extension aux pacsés et concubins.

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Je souhaite : Téléphone : E-mail :

prendre contact Age : Profession :

me syndiquer Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale C.G.T. de la Sarthe – 4 rue d'Arcole
72000 LE MANS